



**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
SÉANCE DU LUNDI 12 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le douze janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le sept janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Bertrand FOPPA, Frédéric ORGUEIL, Pascal TAUPIAC, Flavie PIRON, Vanessa VIALETTES.

Absents excusés : Nathalie CALMELS, Bertrand ALEXANDRE.

Secrétaire de séance : Didier BOURG

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	8	0	8

N°2026-01-04

7.6.3

Adhésion COOP DE SO « Énergies citoyenne Albigeois-Bastides »

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le projet coopératif et citoyen que les membres de la COOP DE SO sont venus exposer en mairie.

La coopérative a pour objet général de développer des unités de production d'énergies renouvelables et d'accéder à la transition écologique dans le but de réduire l'impact de l'homme sur son environnement au sein du Carmausin Ségala. Cet objet peut se traduire par :

- Installer et exploiter des équipements de production d'énergies renouvelables
- Accompagner à l'autoconsommation d'énergies renouvelables
- Promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétique par des opérations de maîtrise de l'énergie et par le conseil technique, juridique et financier
- Mener des actions de soutien au développement des énergies renouvelables, d'essaimage et de coopération avec d'autres projets de la transition sur le territoire
- Mener des actions de soutien à la transition écologique (récupération d'eau de pluie, investissement collectif dans l'isolation des bâtiments, etc.)

Et toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, financières, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

L'intérêt collectif défini se réalise notamment à travers les activités suivantes

- Proposer aux citoyens, collectivités et acteurs du territoire de participer à la production d'énergies renouvelables

- Sensibiliser les citoyens à la réduction de la consommation des énergies et à la transition écologique
- Garantir aux générations futures une autonomie et une indépendance pour la production et la consommation d'énergie sur le territoire d'intervention de la coopérative

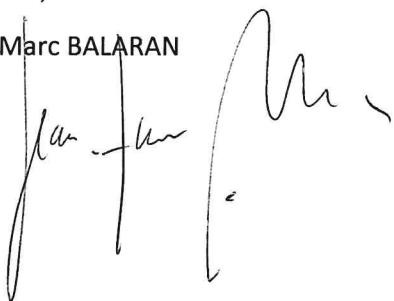
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- **ADHERER** au projet social et aux statuts de la Scic SAS COOP DE SO « Énergies citoyenne Albigeois-Bastides »
- **DECLARER** vouloir devenir sociétaire en acquérant 10 parts de 50 € soit 500€ (cinq cents euros)
- **AUTORISER** le maire à signer tout document relatif à cette adhésion

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 12 janvier 2026

Le Maire,

Jean-Marc BALARAN



Le Secrétaire de séance

Didier BOURG

